

Identité sur Internet

Sur de nombreux sites internet, il faut se créer un compte ou un profil pour accéder aux contenus.

Ce profil, c'est l'identité numérique de la personne réelle sur ce site Internet. Il est souvent associé à un pseudo (ou nom d'utilisateur).

Afin de se protéger, il est préférable de mettre un pseudo sans connotation (qui ne donne aucune information sur soi).

Certaines personnes malintentionnées peuvent usurper l'identité d'autres personnes pour se faire passer pour elles. Il faut donc toujours se méfier lorsqu'on n'a pas rencontré ses contacts IRL (In Real Life = dans la vraie vie).

Enfin, il est possible de signaler des contacts douteux via le site <https://www.internet-signalement.gouv.fr/>

Dans tous les cas, moins on en dit sur Internet, plus on est protégé.

Trace numérique et identité

Lorsqu'on publie sur Internet, on n'est plus complètement maître de ses publications.

Elles peuvent être copiées ou enregistrées.

Il faut donc toujours réfléchir à ce qu'on publie sur soi ou sur les autres car on ne peut jamais être certain que cette « trace numérique » sera effacée et cela peut nous nuire quelques mois ou années plus tard.

Il faut soigner son identité numérique comme son image et son comportement dans la vie réelle.

Cyber-harcèlement

Le cyber-harcèlement, c'est le harcèlement sur Internet. C'est-à-dire qu'une personne est moquée, blessée, même sur Internet ou par sms.

Qu'on soit victime de harcèlement ou de cyber-harcèlement, il faut absolument réagir très vite et en parler à quelqu'un de confiance: ses parents, ses proches, le Conseiller Principal d'Education du collège, un professeur par exemple...

Enfin, on peut aussi appeler le 3020.



Droit d'auteur, piratage et droit à l'image

Lorsque quelqu'un crée quelque chose (un livre, un jeu, une chanson, une musique, un film, un objet...), il est l'auteur et bénéficie de droits: le **droit d'auteur**.

Il a le droit d'autoriser l'utilisation de son œuvre, pour l'exposer, pour la vendre,... Sans son autorisation, il est interdit de prendre, copier ou revendre son œuvre.

Le priver de ce droit en copiant sans son autorisation, c'est **pirater**. C'est le priver de son salaire. C'est comme s'il travaillait gratuitement et ne pouvait pas s'acheter à manger, se payer un logement, avoir des loisirs...

Le **droit à l'image**, c'est le droit de choisir ce qu'on fait de son image (photo, vidéo,...). Il est interdit de prendre quelqu'un en photo sans son autorisation.

Il est aussi interdit de diffuser cette image (sur Internet par exemple) sans son autorisation, c'est le **droit de diffusion**.